



AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS SUR OFFRES DE PRIX
N° 31/2016, 32/2016, 33/2016, 34/2016, 35/2016, 36/2016, 37/2016 et 38/2016
Séance publique

Le 08 Décembre 2016, il sera procédé dans les bureaux de l'annexe de l'Académie Régionale d'Education et de Formation de la région de Rabat- Salé- Kénitra Sise à Av. Alhourria Akkari à Rabat à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix suivant :

- N° 31/2016 à 9h 00min, concernant « Travaux de Construction du Lycée Collégial Driss Benzakri à la Commune Urbaine de Mehdiya – Province de Kenitra – ».
 - N° 32/2016 à 9h 45min, concernant « Travaux de Construction du Lycée Qualifiant Al Wifak à la Commune Urbaine de Kenitra – Province de Kenitra – ».
 - N° 33/2016 à 10h 30min, concernant « Travaux de Construction du Lycée Collégial Ibn Mokhafe à la Commune Urbaine de Kenitra – Province de Kenitra – ».
 - N° 34/2016 à 11h 15min, concernant « Travaux de Construction du Lycée Qualifiant Mohamed Chraïbi à la Commune Urbaine de Kenitra – Province de Kenitra – ».
 - N° 35/2016 à 12h 00min, concernant « Travaux de Construction de l'école Al Manal à la Commune Urbaine de Mehdiya – Province de Kenitra – ».
 - N° 36/2016 à 12h 45min, concernant « Travaux de Construction du Lycée Qualifiant Ibn Roumi à la commune Urbaine de Moulay Bouselham - Dlalha – Province de Kenitra – ».
 - N° 37/2016 à 13h 30min, concernant « Travaux de Construction du Lycée Collégial Safsaf à la Commune Urbaine de Kenitra – Province de Kenitra – ».
 - N° 38/2016 à 14h 15min, concernant « Travaux de Construction du Lycée Qualifiant Al Khalil à Sidi Taïbi – Province de Kenitra – ».
- Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés à l'Académie Régionale d'Education et de Formation de la région de Rabat-Salé- Kénitra Sise à Av. KAMAL ZEBDI HAY RIAD – RABAT. Ils peuvent être également téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

-Pour l'AO N° 31/2016 :

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 180 000,00 Dhs (Cent Quatre-vingt Mille Dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 12 004 200.00 Dhs TTC (Douze Million Quatre Mille Deux Cent Dirhams TTC).

-Pour l'AO N° 32/2016 :

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 165 000,00 Dhs (Cent Soixante Cinq Mille Dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 10 910 616.00 Dhs TTC (Dix Million Neuf Cent Dix Mille Six Cent Seize dirhams TTC).

-Pour l'AO N° 33/2016 :

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 150 000,00 Dhs (Cent Cinquante Mille Dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 9 751 278.00 Dhs TTC (Neuf Million Sept Cent Cinquante Et Un Mille Deux Cent Soixante Dix Huit dirhams TTC).

-Pour l'AO N° 34/2016 :

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 155 000,00 Dhs (Cent Cinquante Cinq Mille Dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 9 357 756.00 Dhs TTC (Neuf Million Trois Cent Cinquante Sept Mille Sept Cent Cinquante Six dirhams TTC).

-Pour l'AO N° 35/2016 :

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 100 000,00 Dhs (Cent Mille Dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 6 632 445.36 Dhs TTC (Six Million Six Cent Trente Deux Mille Quatre Cent Quarante Cinq Dirhams Trente Six Centimes TTC).

-Pour l'AO N° 36/2016 :

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 280 000,00 Dhs (Deux Cent Quatre Vingt Mille Dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 18 680 724.00 Dhs TTC (Dix Huit Million Six Cent Quatre Vingt Mille Sept Cent Vingt Quatre Dirhams TTC).

-Pour l'AO N° 37/2016 :

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 160 000,00 Dhs (Cent Soixante Mille Dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 10 677 205.80 Dhs TTC (Dix Million Six Cent Soixante Dix Sept Mille Deux Cent Cinq Dirhams Quatre Vingt Centimes TTC).

-Pour l'AO N° 38/2016 :

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 178 000,00 Dhs (Cent Soixante Dix Huit Mille Dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 11 826 328.80 Dhs TTC (Onze Million Huit Cent Vingt Six Mille Trois Cent Vingt Huit Dirhams Quatre Vingt Centimes TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent soit :

- déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre de l'Académie Régionale d'Education et de Formation de la région de Rabat- Salé- Kénitra Sise à Av. KAMAL ZEBDI HAY RIAD – RABAT;
- les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 de règlement de consultation de chaque appel d'offres notamment :

- Une copie certifiée conforme à l'original du certificat de classification de qualification comme suit :

• Secteur : 5; Qualification : 5.5; Classe : 3.

Ou bien :

• Secteur : A; Qualification : A2; Classe : 4.

Pour les entreprises non installées au Maroc elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation de chaque appel d'offres.

N.B : toute pièce fournie doit être soit originale soit légalisée